INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

SÉANCE RÉGULIÈRE (7 juillet 2014)

N° de résolution ou annotation

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19h30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Stéphane Auclair
Lyne Bourque	Marcel Busque
Daniel Fortin	Sonia Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin.
Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

195-07-2014

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point Questions diverses ouvert.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (2 JUIN 2014)

196-07-2014

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 2 juin 2014 soit adopté.

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE RÉGULIÈRE (2 JUIN 2014)

197-07-2014

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2014 soit adopté.

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE (30 JUIN 2014)

198-07-2014

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014 soit adopté.

ACCEPTATION DES COMPTES

199-07-2014

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juin 2014 totalisant 260 062,94 $ (Folio 350188) et 14 293,53 $ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 8220 à # 8305 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

PERMIS DE JUIN 2014

Le maire fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de juin 2014 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUIVI MENSUEL DU BUDGET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 juin 2014, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

N° de résolution ou annotation

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur les indicateurs de gestion 2013.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2014. Aucun suivi n'est requis.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #239-2014 SUR LES COMPTEURS D'EAU

200-07-2014

ATTENDU la décision du conseil municipal de procéder à l'installation de compteurs d'eau dans les résidences;
ATTENDU l'adoption par la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins en 1991 du règlement 75-1991 intitulé « Règlement 75-1991 décrétant la pose de compteur d'eau dans les résidences du secteur desservi, l'appropriation de deniers pour en payer une partie du coût et la fixation du loyer pour l'année 1991 »;
ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer ce règlement ;
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 juin 2014;
Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :
D'adopter le règlement numéro 239-2014 sur les compteurs d'eau avec dispense de lecture;
QUE le présent règlement remplace le règlement no 75-1991;
QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #240-196A-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

201-07-2014

ATTENDU que le Conseil municipal désire modifier le règlement concernant la circulation des véhicules routiers portant le numéro 196-2011 afin d'inclure des normes relatives à la propreté des chemins municipaux;
ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 2 juin 2014;
Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :
D'adopter le règlement numéro 240-196A-2014 avec dispense de lecture adoptant les modifications au règlement concernant la circulation des véhicules routiers;
QUE le présent règlement modifie le règlement no 196-2011;
QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20h06, après quelques interventions la période de questions est fermée à 20h15.

DEMANDE DE DON ET COMMANDITE – FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

202-07-2014

ATTENDU qu'une demande de don de la fondation du centre hospitalier Beauce-Etchemin a été reçue à la Municipalité pour la campagne annuelle 2014-2015;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir les organismes régionaux venant en aide à la population locale;

ATTENDU que selon la politique des dons et commandites de la Municipalité, les dons dans le domaine de la santé sont limités aux campagnes majeures de financement;

ATTENDU que le comité évaluateur a donné une recommandation positive;

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 250$ à la fondation du centre hospitalier Beauce-Etchemin.

DEMANDE DE DON ET COMMANDITE – ASSOCIATION DE KIN-BALL

203-07-2014

ATTENDU qu'une demande pour obtenir la location du centre communautaire gratuitement a été faite par l'Association régionale de Kin-Ball Beauce-Amiante pour la tenue d'un souper-spectacle le 18 juillet 2014 afin de financer un camp de perfectionnement de deux semaines qui se tiendra en 2014 dans le cadre d'un échange interculturel de deux ans avec la Belgique;

ATTENDU qu'une tarification réduite pour la location du centre communautaire est déjà offerte aux organismes;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire appliquer la tarification en vigueur pour la location du centre communautaire.

DÉPENSES POUR AMÉNAGEMENT DES JEUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

204-07-2014

ATTENDU que des achats et diverses dépenses ont été réalisés afin de doter le centre communautaire de nouvelles aires de jeux extérieurs:

Jambette = 24 368,95 $

A. Quirion Excavation = 833,57 $

Quincaillerie André Lessard = 1 176,95 $

La Coop = 71,26 $

Loutec = 186,26 $

SBC = 6 013,19 $

Excavation Notre-Dame inc. = 264,44 $

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser les sommes disponibles dans le surplus affecté aux parcs et terrains de jeux afin de payer les dépenses effectuées pour l'aménagement des aires de jeux extérieurs au centre communautaire.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2014-03

205-07-2014

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été reçue au bureau municipal le 6 juin 2014 pour une demande de construction d'un garage au 2555, 1re Avenue à Notre-Dame-des-Pins, lequel aurait une marge avant inférieure à 7,5 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure # 2014-02 provenant du même propriétaire pour la construction dudit garage a été refusée par le conseil lors de la séance régulière du 2 juin 2014;

ATTENDU que le demandeur a modifié sa marge avant dérogatoire tel que présenté dans la demande # 2014-02;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE transférer, pour étude, la demande de dérogation mineure #2014-03 au comité consultatif d'urbanisme;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

DE ne pas facturer les frais de 250$ requis pour l'étude d'une demande de dérogation mineure.

N° de résolution ou annotation
206-07-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2014-04

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été reçue au bureau municipal le 17 juin 2014 pour autoriser une largeur sur la ligne avant de 42,39 mètres plutôt que la largeur requise de 50 mètres tel que prescrit à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement;
ATTENDU que la différence entre largeur requise et la largeur demandée semble relativement importante;
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contacter le demandeur afin de vérifier s'il ne peut effectuer des actions afin que la largeur sur la ligne avant se rapproche davantage de la norme.

207-07-2014

RÉSILIATION DE SERVITUDE

ATTENDU qu'Immeuble E.M.J. demande à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins la résiliation d'une servitude d'égout et de puisard créée le 3 février 1970 sur l'immeuble appartenant à Émile Breton (appartenant maintenant à Immeuble E.M.J.);
ATTENDU que cette servitude n'est plus utile puisque les réseaux d'égout et de pluvial ont été refaits et ne sont plus situés à cet endroit;
ATTENDU qu'un projet d'acte notarié préparé par Me Claude Mathieu, notaire à Ville de Saint-Georges a été présenté à la Municipalité;
ATTENDU que les frais relativement à l'acte notarié seront supportés par Immeubles E.M.J.;
Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Dominique Lamarre, directrice générale et M. Pierre Bégin, maire à signer l'acte notarié préparé par Me Claude Mathieu pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

208-07-2014

ACHAT D'UN HABIT DE PLUIE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

ATTENDU que les employés de la voirie ont besoin d'un habit de pluie;
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre l'achat de deux habits de pluie pour les employés de la voirie.

209-07-2014

ÉCHELLE SALARIALE POUR LES MONITEURS DU TERRAIN DE JEUX

ATTENDU que le service de terrain de jeux pour les enfants requiert l'emploi de plusieurs moniteurs;
ATTENDU que la Municipalité souhaite conserver ses moniteurs plusieurs années;
ATTENDU que les années d'expérience des moniteurs augmentent la qualité du service offert;
ATTENDU que l'adoption d'une échelle salariale permettra d'offrir un salaire en fonction du nombre d'années d'expérience des moniteurs;
Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE soit adoptée l'échelle salariale suivante pour les moniteurs du terrain de jeux :
Moniteur, 1re année : salaire minimum;
Moniteur, 2e année : salaire minimum + 0,25 $;
Moniteur, 3e année : salaire minimum + 0,50 $;
Moniteur, 4e année : salaire minimum + 0,75 $;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Moniteur, 5e année : salaire minimum + 1,00 $;
Moniteur, 6e année et suivantes : augmentation selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec;
QUE soit adoptée l'échelle salariale suivante pour le moniteur en chef du terrain de jeux :
Moniteur en chef, 1re année : salaire minimum + 0,50 $;
Moniteur en chef, 2e année : salaire minimum + 0,75 $;
Moniteur en chef, 3e année : salaire minimum + 1,00 $;
Moniteur en chef, 4e année : salaire minimum + 1,25 $;
Moniteur en chef, 5e année : salaire minimum + 1,50 $;
Moniteur en chef, 6e année et suivantes : augmentation selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.

Le conseiller municipal, M. Marcel Busque, a déclaré son intérêt pécuniaire et n'a pas pris part à la décision.

210-07-2014

RÉMUNÉRATION DE LA BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU la demande reçue de Mme Manon Lachance afin que soit revue la rémunération du poste de brigadier scolaire;

ATTENDU qu'un sondage a été effectué auprès des municipalités voisines afin de connaître la rémunération de leurs brigadiers scolaires;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le salaire du brigadier scolaire, pour la saison 2014-2015 soit augmenté à 22$/jour;

QUE le salaire du brigadier scolaire soit assujetti annuellement a l'augmentation du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.

211-07-2014

ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE CAPTATION DES EAUX PLUVIALES POUR LE PROLONGEMENT DE LA 36E RUE ET 4E AVENUE

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins deviendra propriétaire du système de captation et de traitement des eaux pluviales projeté pour le prolongement de la 36e Rue et de la 4e Avenue par Excavation Notre-Dame;
ATTENDU qu'en tant que futur propriétaire de l'infrastructure, la Municipalité doit s'engager auprès du ministère de l'Environnement à entretenir l'infrastructure projetée;
ATTENDU que le système recommandé selon les plans de Roche est un séparateur Hydroguard d'Hydroworks;
Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la Municipalité s'engage à effectuer l'entretien du séparateur Hydroguard d'Hydroworks selon le manuel d'entretien, version 1,3 d'Hydroworks.

212-07-2014

DON DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU que le comité des loisirs a tenu son tournoi de balle annuel le 14 juin 2014;
ATTENDU que cette activité a généré un surplus de 1 404,67 $;
ATTENDU que le comité des loisirs désire verser la somme de 1 000 $ provenant des surplus générés par l'activité à M. Jimmy Loubier dont l'un des enfants présente des problèmes importants de santé;
Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 1 000 $ à M. Jimmy Loubier.

213-07-2014

TERRAIN DE JEUX – MICHÈLE BOUCHARD

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU que Mme Michèle Bouchard a inscrit ses deux petits-enfants au terrain de jeux pour tout l'été au coût de 550 $;
ATTENDU la situation familiale difficile causée par la maladie de son mari, M. Normand Binette;
Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un crédit de 200 $ à Mme Michèle Bouchard pour l'inscription au terrain de jeux de ses deux petits-enfants.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

214-07-2014

ATTENDU la résolution #180-06-2014, laquelle stipule d'acquitter le dernier versement du à A. Quirion Excavation inc. en retranchant une somme de 1 542,09 $ correspondant au montant facturé en trop par l'entrepreneur ainsi que le surplus de 808,25 $ payé par la Municipalité;
ATTENDU qu'à compter de la saison de déneigement 2014-2015, le nombre de kilomètres réels sera utilisé aux fins de la facturation par l'entrepreneur au taux déterminé par le contrat, soit 3 488,90 $ par kilomètre de rue déneigée;
ATTENDU que la Municipalité souhaite trouver un compromis acceptable pour les deux parties afin de régler la facturation pour les services reçus en 2013-2014;
ATTENDU que le montant facturé en trop par l'entrepreneur résultant d'une erreur sur la longueur de la 29^{e} Rue dans le document d'appel d'offres peut, à 50 %, être absorbé par la Municipalité pour la 1re année du contrat, ce qui représente une somme de 771,05 $;
Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE procéder au paiement d'un montant de 771,05 $ à A. Quirion Excavation inc.;
QUE le paiement de cette somme par la Municipalité viendra clore le dossier.

VOILÀ !

215-07-2014

ATTENDU que PG Solutions inc. a développé une application gratuite pour la Municipalité et les citoyens nommé Voilà!;
ATTENDU que cette application permet de localiser un problème sur une carte, de photographier et de décrire ledit problème et d'acheminer directement la requête à la municipalité;
ATTENDU que l'application est compatible avec les téléphones iPhone et Android;
ATTENDU que l'utilisation de cette application démontre une approche de collaboration avec les citoyens;
Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, a signer le document « Conditions d'utilisation de la plateforme Voilà! » pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

LEVÉE DE LA SÉANCE

216-07-2014

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Notes à la séance :

1- L'appel d'offres public pour le remplacement de la station de pompage de la 1re Avenue sera fait après l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la permission de voirie du ministère des Transports pour des travaux réalisés au printemps et à l'été 2015.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2- La hauteur de la colonne d'eau des puits #7 et #8 est à surveiller.

Pierre Bégin, maire **Dominique Lamarre, sec.-trésorière**

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin, maire

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP